Le budget 2020

Le budget 2020 de Val Parisis, voté par le conseil communautaire le 4 février 2020 prévoit et autorise les dépenses et recettes de la Communauté d'agglomération.

Le budget 2020 s'élève à 158 222 256,21 € en dépenses comme en recettes dont 132 001 334,00 € en fonctionnement et 26 220 922,21 € en investissement.

Les principales ressources

- Recettes de fonctionnement : impôts et taxes, dotation globale de fonctionnement (DGF), autres dotations et participations
- Recettes d'investissement : fonds de compensation de la TVA (FCTVA), subventions d'investissement, emprunts

Principales dépenses

- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement

L'équilibre du BP 2020 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	132 001 334,00 €	132 001 334,00 €
Investissement	26 220 922,21 €	26 220 922,21 €
Total	158 222 256,21 €	158 222 256,21 €

Recettes réelles de fonctionnement : les impôts et taxes

Répartition des impôts et taxes	Montant
Taxe d'Habitation (TH)	36 790 000 €
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	24 000 000 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17 567 000 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	11 425 000 €
Taxes sur les Surfaces Commerciales (TasCOM)	3 860 000 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	689 000 €
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	215 000 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	31 000 €
Total	94 577 000 €
Dotations	**Montant**
Dotations de l'Etat	24 251 000 €

Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)

Subventions d'investissement : 5 493 000 €

dont :

- Subvention pour les centres aquatiques : 975 000 €
- Subventions pour le transport : 1 673 000 €
- Subventions pour la lecture publique : 857 000 €
- Subventions pour la sécurité : 617 000 €
- Subventions pour la voirie : 575 000 €
- Subventions pour l'éclairage public : 492 000 €
- Subvention pour l'aménagement du territoire et l'environnement : 305 000 €

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 2 340 000 €
Il correspond à la compensation par l'Etat de la TVA acquittée sur les investissements sur la base d'un taux forfaitaire.

[retour haut de page]

Principales dépenses de fonctionnement

	Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges de personnel)	Dépenses réelles d'investissement
Transports	4 282 000 €	1 436 000 €
Centres aquatiques	2 514 000 €	2 618 000 €
Développement durable / Aménagement du territoire	1 159 000 €	265 000 €
Voiries, réseaux et espaces verts	2 200 000 €	3 374 000 €
Lecture publique	943 000 €	1 095 000 €
Développement économique / Emploi	1 147 000 €	1 714 000 €
Politique de la ville / Habitat / Aires d'accueil des gens du voyage	1 275 000 €	221 000 €
Eclairage public	5 240 000 €	3 100 000 €
Sécurité / Vidéoprotection	901 000 €	5 012 000 €

Le montant des charges de personnel s'élève à 17 433 000 €.

[retour haut de page]

Infos pratiques

Outre le budget principal, l'agglomération gère également 4 budgets annexes :

- Le budget annexe pour l'assainissement
- Le budget annexe de la ZAC du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne
- Le budget annexe de la ZAC des Epineaux à Frépillon
- Le budget annexe de la ZAC du Bois Servais au Plessis-Bouchard

Documents
Le compte de gestion 2020 du budget principal
Le compte administratif 2020 du budget principal
Le compte de gestion 2020 du budget de la ZAC d'Ermont-Eaubonne
Le compte administratif 2020 du budget de la ZAC d'Ermont-Eaubonne
Le compte de gestion 2020 du budget de la ZAC des Epineaux
Le compte administratif 2020 du budget de la ZAC des Epineaux
Le compte de gestion 2020 du budget de la ZAC du Bois Servais
Le compte de gestion 2020 du budget Assainissement
Le compte administratif 2020 du budget Assainissement